



ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DE L'ADMINISTRATEUR(ICE)

Extrait du livre des règlements administratifs de Hockey Québec 2024-2025

Nom de l'AHM : _____

Poste : _____

Le règlement 10.4 du livre des règlements administratifs de Hockey Québec prévoit que chaque administrateur(trice) doit lire et signer le « Code d'éthique de l'administrateur(ice) ». Un manquement ou un non-respect à une obligation de ce code d'éthique pourrait entraîner une sanction.

Le pouvoir décisionnel repose entre les mains des administrateurs(trices). Ces dernier(ère)s ont la responsabilité ultime de la qualité de la pratique d'un sport ou d'un loisir. L'administrateur(trice) local, régional ou provincial **doit** garantir que le déroulement de la pratique sportive ou de loisir rejoigne les valeurs que poursuivent des fins éducatives et sociales. En ce sens, pour bien remplir son rôle, l'administrateur(trice) **s'engage à :**

1. Administrer de façon responsable :

- A. Reconnaître le(la) participant(e) comme la personne à privilégier qui motivera toutes ses décisions et ses actions.
- B. S'assurer que l'encadrement du(de la) participant(e) est exercé par des intervenant(e)s compétent(e)s et respectueux(euses) des principes véhiculés par l'organisation.
- C. S'assurer que les lieux, les installations, les équipements et les règles du jeu correspondent aux intérêts et aux besoins du(de la) participant(e).
- D. S'assurer des bonnes relations et des contacts avec le milieu des médias, le public et tous les organismes ou personnes liés à l'organisation.
- E. Promouvoir chez tous les bénévoles la participation à des stages de perfectionnement ou de formation.
- F. Exercer une surveillance étroite sur le comportement de tous les effectifs de son équipe exclure les bénévoles qui ne sont pas au service des joueurs et du hockey amateur.
- G. Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneur(e)s et dirigeant(e)s, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- H. S'abstenir de toute consommation de boisson alcoolique ou de drogue dans l'exercice de ses fonctions.
- I. S'assurer que chacun(e) soit traité(e) avec le même respect, la même dignité et la même considération (c'est-à-dire sans discrimination).

2. Intégrité dans les rapports avec les autres :

- A. S'engager à avoir un comportement conforme à la Politique en matière de protection à l'intégrité de la Fédération.
- B. L'administrateur(trice) doit prendre connaissance des lignes de conduite offertes sur le site <http://www.sportbienetre.ca/>.
 - a. Veiller à ce que les participant(e)s comprennent que l'abus, le harcèlement, la négligence, la violence ou tout comportement inapproprié ne sont en aucun cas tolérés, et sensibiliser les participant(e)s aux outils disponibles pour signaler et/ou dénoncer de tels comportements, s'ils(elles) en sont victimes ou témoins.

- b. Signaler sans délai à une personne en situation d'autorité tout acte de cet ordre commis à l'endroit d'une autre personne ou à son propre égard.
- C. Prendre tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et l'intégrité du(de la) participant(e) et prendre tous les moyens nécessaires pour que la violence et la brutalité soient absentes du hockey amateur.
- D. Planifier l'ensemble des activités de façon qu'un(e) intervenant(e) (entraîneur(e), administrateur(trice), thérapeute, bénévole, officiel(le), etc. ne soit jamais seul dans un lieu privé fermé en compagnie d'un(e) participant(e), ou d'une personne impliquée dans le milieu. Ce lieu peut être réel (local, chambre, vestiaire, voiture) ou virtuel (messagerie, réseau social).

3. Respect

- A. S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe l'âge, l'ascendance, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, le lieu d'origine, la langue, la croyance, la religion, le potentiel athlétique, le handicap, la situation familiale, l'état matrimonial, l'identité de genre, l'expression de genre, le sexe ou l'orientation sexuelle.
- B. Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
- C. Prendre tous les moyens nécessaires pour valoriser et exiger le respect envers les officiels(les).
- D. Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur.

En signant le présent Code d'éthique de l'administrateur(trice)

- A. J'atteste avoir pris connaissance du présent document et avoir compris les obligations qui s'y rattachent.
- B. Je m'engage à respecter le Code d'éthique de l'administrateur(trice) et accepte que tout manquement relatif à ce dernier puisse entraîner une sanction.

J'ai signé le présent Code d'éthique librement et en toute connaissance de cause.

Nom de l'administrateur(trice) (lettres moulées)

Signature de l'administrateur(trice)

Lieu / Date : _____